CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

Buckhead Tower at Lenox Square,
3399 Peachtree Road NE, Suite 500
Atlanta, GA 30326
Téléphone : (404) 495 1660

Le 15 avril 2019

<u>Objet</u> : PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION
AIDE A LA SCOLARITE – CAMPAGNE 2019/2020

La séance plénière du Conseil consulaire s'est tenue le 15 avril 2019 à 14h à l'adresse suivante :

Consulat Général de France
Buckhead Tower at Lenox Square
3399 Peachtree Road NE, Suite 500
Atlanta, GA 30326

- **Participants :**

Etaient présents :

Membres de droit :

- M. Louis De Corail, Consul général, Président du Conseil consulaire,
- M. Dominique LEMOINE, Conseiller consulaire,
- Mme Elisabeth MARCHAL, Conseillère consulaire.

Membres désignés :

- M. Nicolas BRINDEL, Représentant d'établissement, Directeur de l'Ecole Française Bilingue de Greenville (Caroline du Sud),
- Mme Soraya ROUCHDI, Directrice de la « Little Da Vinci International School »,
- Mme Monique DANGLA, Représentante de la section française de l'Ecole Internationale d'Atlanta (Atlanta International School - AIS),
- Mme Anne-Lise GALLAY, Attachée culturelle adjointe,
- M. Frédéric MOT, Représentant d'associations de Français à l'étranger, représentant ADFE,
- Mme Nathalie BROWN, Représentante des parents d'élèves, Association des parents d'élèves (AIS).

Experts :

- Mme Nathalie GONZALEZ, Consule adjointe et chef de chancellerie,

- Mme Jessica DENIS, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires.

Etaient absents :

- Mme Michèle OLIVERES-ALAIN, Conseillère consulaire,
- Mme Pascale BEYAERT, Attachée de coopération et d'action culturelle,
- Mme Leila MESDOUR, Représentante d'associations de Français à l'étranger, représentante UFE.

Ont été mis à disposition des membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour
- Liste des Fiches Familles
- Instruction générale
- Télégramme de cadrage
- Grille des Tarifs scolaires pour l'année

- **Bilan de la Commission nationale pour la campagne 2018/2019 :**

Le premier conseil consulaire en formation aide à la scolarité a examiné **12 demandes** :

- 11 renouvellements ;
- 1 première demande.

Il a présenté favorablement 6 demandes, proposé 2 demandes à l'ajournement et formulé 4 propositions au rejet.

Enveloppe de référence : 70 000 € ($ 82 352.94 au taux de chancellerie de 0,85 au 16 septembre 2017)
Expression des besoins : 42 263.62 € ($ 49 721.90)
Enveloppe limitative (après expression des besoins et réajustement) : 45 000 € ($ 52 941.18)
Résultats des travaux à l'issue de la commission nationale : L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), après avis de la Commission nationale, a validé les propositions du CCB1.

Le second conseil consulaire en formation aide à la scolarité a examiné 1 demande de révision suite à une contestation de quotité accordée en CNB1, et une nouvelle demande.

Enveloppe de référence : 70 000 € ($ 82 352.94 au taux de chancellerie de 0,85 au 16 septembre 2017)
Expression des besoins : 15 199.62 € ($ 17 880.90)
Enveloppe limitative (après expression des besoins et réajustement) : 51 000 € ($ 60 000)
Résultats des travaux à l'issue de la commission nationale : L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), après avis de la Commission nationale, a validé les propositions du CCB2 respectant l'enveloppe limitative et présentant un reliquat de + 35 800.38 € ($ 42 118). Le montant total des bourses accordées sur l'ensemble de la campagne 2018/2019 s'est ainsi élevé à 24 520.49 €
($ 28 847.63).

- **Présentation de la nouvelle campagne scolaire 2019/2020 :**

L'annonce de l'ouverture de la campagne d'aide à la scolarité 2019/2020, les modalités de demandes de bourses scolaires et les critères d'éligibilité ont été publiés en actualité sur le site internet du poste, sur le profil Facebook du poste, et relayés via Twitter.
Les familles ayant bénéficié de bourses scolaires pour la campagne 2018/2019 ont également été informées de l'ouverture de la campagne 2019/2020 par email.

Le service social du Consulat Général de France a examiné **10 demandes (7 familles):**

- 8 renouvellements ;
- 2 premières demandes ;

Et constate en stricte application du barème :

- 7 propositions d'accord ;
- 3 propositions de rejet ;

- **Eléments de cadrage budgétaire pour la campagne 2019/2020 :**

Taux de chancellerie en vigueur : 0,86 (Taux en vigueur retenu du 16 septembre 2018).

Enveloppe de référence : 23 049.26 € ($ 26 801.47)

Le montant de l'enveloppe des besoins recensés par le poste après instruction des dossiers en stricte application du barème s'est élevé à :

Montant en Euros : 61 570.22 €
Montant en Dollars : $ 71 593.28

L'enveloppe limitative pour les travaux de la CLB-1 après expression des besoins du poste et dialogue de gestion a été réajustée à :

Montant en Euros : 75 000 €
Montant en Dollars : $ 87 209.30

- **Détermination du barème :**

> Type des revenus : brut

Le brut est la totalité des ressources perçues par la famille avant toute déduction fiscale de quelque nature que ce soit).

> Indice Parité-Pouvoir d'achat :

88 (année N -1 : 88)

> Quotient maximal (Qmax) :

Le quotient maximal correspond au seuil au-delà duquel aucune bourse n'est accordée (demande hors barème au titre des revenus). A compter de la campagne 2019/2020 ce quotient est fixé à 23 000 € (contre 21 000 € pour les campagnes précédentes).

Le seuil en deçà duquel une quotité de bourse de 100% est accordée est égal à un septième du quotient maximal, soit 3 000 €.

> Nombre de parts selon la composition familiale :

(Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'enfants. Compléter jusqu'au nombre maximum d'enfants par famille. Pour chaque enfant à charge handicapé à plus de 50%, il faut rajouter une demi-part (0.5) supplémentaire.)

Familles monoparentales	Familles biparentales
M(1) = 2.0	**B(1) = 2.5**
M(2) = 2.5	**B(2) = 3.0**
M(3) = 3.0	**B(3) = 3.5**
M(4) = 3.5	**B(4) = 4.0**
M(5) = 4.0	**B(5) = 4.5**
M(6) = 4.5	**B(6) = 5.0**
M(7) = 5.0	**B(7) = 5.5**
M(8) = 5.5	**B(8) = 6.0**

> Points de charges

Les revenus bruts des familles sont diminués ou majorés d'un certain nombre de dépenses ou d'avantages spécifiques appelés "points de charge".

Les charges venant en déduction des revenus (charges) :

- Charges sociales : cotisations sociales obligatoires : retraite ("vieillesse", "veuvage"), assurance chômage, assurance maladie, CSG, CRDS. Par ailleurs, lorsque le système de protection sociale du pays d'accueil apparaît insuffisant (et seulement dans ce cas), les cotisations à d'autres systèmes de protection sociale peuvent être pris en compte (CFE…)
- Impôts : impôt sur le revenu uniquement
- Pension alimentaire due (PAD) : montant pris en compte sur production des pièces justifiant du versement effectif de la pension alimentaire.

Les avantages venant en augmentation des revenus (avantages) :

- les revenus immobiliers
- le logement mis à disposition par l'employeur
- les avantages en nature
- la pension alimentaire à recevoir
- la voiture de fonction.

> Patrimoine immobilier et mobilier :

Les seuils d'exclusion pour l'année scolaire 2019/2020 sont les mêmes que l'année précédente. Le seuil d'exclusion en matière de patrimoine mobilier reste ainsi fixé à 100 000 € et le seuil d'exclusion pour patrimoine immobilier à 200 000 € de valeur acquise.

> Frais de scolarité :

Pour l'année scolaire 2019/2020, les tarifs scolaires ont augmenté:

L'Ecole Little Da Vinci International School est en augmentation de 4.29 % pour les droits de scolarité annuels pour l'année scolaire 2019/2020.

L'Ecole Internationale d'Atlanta est en augmentation de 4,50 % pour les droits de scolarité annuels et de 4,51 % pour les droits de demi-pension en frais réels pour l'année scolaire 2019/2020. Les tarifs de

l'établissement étant déjà supérieurs aux seuils de plafonnement, les tarifs plafonnés n'ont été revalorisés que du taux d'inflation retenu (1.80 %).

L'Ecole Française Bilingue de Greenville est en augmentation de 2.06 % pour les droits de scolarité annuels et de 1.29 % pour les droits de demi-pension en frais réels pour l'année scolaire 2019/2020.

- **Examen des dossiers individuels**

Le conseil consulaire a étudié 10 demandes (concernant 7 familles). 7 demandes ont été proposées pour accord et 3 pour rejet. Elles seront étudiées par l'AEFE en commission nationale.